



AVIS DE PUBLICITE – VILLE D'ANGERS
En vue d'une occupation temporaire du domaine public SOLEILS D'HIVER 2025
METIER FORAIN PLACE MOLIERE

Objet :

La Ville d'Angers organise la manifestation Soleils d'Hiver afin de dynamiser son cœur de ville et les quartiers.

Cet avis de publicité est lancé pour une occupation **commerciale place Molière**.

Caractéristiques principales :

La Ville d'Angers met à disposition des occupants une surface dédiée à l'installation d'un métier forain de 10 mètres de diamètre maximum.

La Ville d'Angers met à disposition ce site sans fourniture d'électricité, **il appartient au pétitionnaire de contracter un branchement électrique auprès d'un fournisseur agréé**.

Cette occupation devra se faire dans le respect des usages habituels des lieux et des passages réservés aux services de secours.

La mise à disposition du site est fixée à compter du lundi 1^{er} décembre 2025 (montage), jusqu'au vendredi 9 janvier 2026 (démontage). **L'exploitation commerciale se fera du mercredi 3 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026.**

L'occupant versera à la Ville d'Angers une redevance d'occupation du domaine public correspondant aux tarifs en vigueur à date d'exploitation.

L'occupant proposera des heures d'ouverture aussi larges que possible dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le mobilier, le matériel nécessaire à l'exploitation (délivrance et paiement des tickets...), les petits aménagements et décoration intérieure et extérieure sont à la charge de l'occupant.

Date limite de réception des candidatures : 16 septembre 2025

Dossier à remettre par les candidats :

1. Présentation du ou des gérants candidats :
 - Extrait K bis de moins de 3 mois
 - Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle
 - Justificatif d'identité du demandeur
 - Contrat des employés le cas échéant
 - Contrôle technique de l'attraction
 - Fiche des besoins spécifiques
2. Références du candidat sur des prestations comparables (festivals, événements, ...)
3. Projet de fonctionnement, présentation du matériel utilisé avec photos et surface d'occupation demandée (hauteur, longueur, profondeur, poids). Concept proposé en lien avec la manifestation Soleils d'Hiver.
4. Présentation de l'offre foraine :
 - **Manège s'intégrant dans la féerie de Noël**
 - En lien avec le thème, elle doit répondre à des critères esthétiques, avec des tarifs adaptés aux familles.

- Elle doit être conforme aux règles d'accessibilité
5. Attestation sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale.

Suites administratives :

- Un permis de stationnement nominatif sera délivré à l'occupant.
- Une convention d'occupation sera signée entre la Ville, Angers Loire Métropole et l'occupant pour les caravanes d'habitation.

Conditions d'envoi :

Les candidatures sont à transmettre :

- soit en mains propres au service Commerce,
- soit par courriel à : occupation.domaine-public@ville.angers.fr
- soit par la Poste sous pli recommandé avec accusé de réception à :

VILLE D'ANGERS – DIRECTION ESPACE PUBLIC – SERVICE COMMERCE
« OCCUPATION TEMPORAIRE SOLEILS D'HIVER 2025 – METIER FORAIN PLACE MOLIERE »
85 RUE DU MAIL
CS 80011
49020 ANGERS CEDEX 02

Renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé au service Commerce – Direction Voirie Communautaire et Espace Public – tél : 02 41 05 48 86 ou par courriel : occupation.domaine-public@ville.angers.fr